

### RÉSEAU NATIONAL DES ACTEURS DES DÉMARCHES TEMPORELLES

### GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

## Rythmes de vie et organisation du territoire

Quelles tensions ? Quelles médiations ? Quelles politiques publiques mettre en œuvre ?





**EDITION: SEPTEMBRE 2010** 

#### lempo lerritoria









### GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

## Rythmes de vie et organisation du territoire Quelles tensions ? Quelles médiations ?

Quelles politiques publiques mettre en œuvre?

01	NOTRE VIE AUJOURD'HUI : LA CONCILIATION DE RYTHMES Contradictoires (ou de Nouveaux Rapports au Temps)	04
02	LES ENJEUX DES POLITIQUES DES TEMPS	05
03	LE TEMPS TRAVERSE TOUS LES DOMAINES DE L'ACTION PUBLIQUE DURABLE	06
04	LES PRÉALABLES À L'INSTALLATION D'UNE POLITIQUE TEMPORELLE AU SEIN D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE	08
05	ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE	09
06	L'ASSOCIATION NATIONALE TEMPO TERRITORIAL	10
07	LE RÉSEAU EUROPÉEN	14

## NOTRE VIE AUJOURD'HUI : LA CONCILIATION DE RYTHMES CONTRADICTOIRES (OU DE NOUVEAUX RAPPORTS AU TEMPS)

#### **DES CONSTATS AU NIVEAU NATIONAL (SOURCE INSEE)**

- En un siècle, les rythmes de vie n'ont cessé d'évoluer : le temps de travail a été divisé par 2 et le temps libre multiplié par 5. Durant ce siècle, on a gagné 40 % de durée de vie, soit autant qu'entre l'an 1000 et 1900
- 80 % des femmes âgées de 24 à 54 ans travaillent.
- 2,7 millions de salariés français travaillent régulièrement ou ponctuellement la nuit, y compris les femmes depuis 2000, année de la fin de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes.
- En 1950, chaque habitant parcourait en moyenne 5 km par jour contre 45 km par jour aujourd'hui.
- 37 % des salariés seulement ont des horaires de travail en journée prévus à l'avance avec un repos le week-end (source DARES 2009).

Les évolutions des rythmes de vie et des temps de travail plus fractionnés créent des tensions au niveau local que les collectivités territoriales doivent intégrer et apprendre à gérer. Ces tensions entre temps collectifs et temps individualisés fragmentés, sont plus ou moins renforcées et varient suivant :

- les lieux (centre-ville, quartiers périphériques, espaces ruraux...),
- les temporalités (conflits d'usages de la nuit, utilisation diversifiée d'un espace public suivant les âges...),
- les conditions de vie (familles monoparentales, emplois précaires, horaires de travail atypiques, doubles résidences...).

Les acteurs publics doivent s'emparer de ces questions pour tenter de diminuer ces inégalités entre individus et/ou groupes sociaux.

## LES ENJEUX DES POLITIQUES DES TEMPS

Les collectivités territoriales, face aux changements fondamentaux des rythmes de vie, doivent remettre l'usager au cœur des projets de développement ou de son organisation en intégrant les évolutions des modes de vie. Il faut trouver de nouveaux arbitrages sans promouvoir pour autant la ville ouverte 24h/24.

#### **PLUSIEURS ENJEUX SE DÉGAGENT**

- 1. Mieux prendre en compte les rythmes des usagers, des habitant-e-s et des salarié-e-s pour améliorer l'organisation des services et du territoire.
- 2. Réduire les inégalités face aux temps entre les femmes et les hommes, réduire les inégalités d'accès aux ressources du territoire.
- 3. Travailler à de meilleures adéquations entre rythmes de vie, aménagements et espaces publics.

Il faut donc être imaginatif, trouver des solutions innovantes, bousculer les idées reçues. Exemple : limiter les interventions fractionnées et en horaires décalés des agents de la propreté – tôt le matin ou tard le soir – au profit d'horaires continus en journée. Cela suppose d'accompagner un changement d'organisation et de perception réciproque entre agents et occupants des bureaux.

### LE TEMPS TRAVERSE TOUS LES DOMAINES DE L'ACTION PUBLIQUE DURABLE

Âges de la vie : favoriser l'accès aux services et aux loisirs en fonction des âges de la vie, valoriser et développer l'intergénérationnel pour mieux vivre ensemble.

À Poitiers, l'Agence des Temps et le Conseil de Développement Responsable aident à la connaissance et la reconnaissance des actions intergénérationnelles, à la mise en lien entre bénévoles et associations.

**Services publics :** en faciliter l'accès par les démarches à distance (e.administration), la mise en place de guichets uniques thématiques, les maisons de services publics.

Les guichets uniques de rentrée scolaire à Poitiers réunissent à la fin du mois d'août les différents acteurs de la rentrée dans un même lieu (chacune des 7 maisons de quartier) et sur des horaires plus accessibles (de 16h30 à 19h30, le mercredi après-midi et le samedi matin). À Paris, et dans d'autres villes, les Points d'Information et de Médiation Multi Services (PIMMS) permettent d'offrir un accueil de proximité, de faciliter les démarches des usagers en évitant les déplacements et les temps d'attente.

#### Gestion des ressources humaines : réfléchir au temps de travail en horaires décalés.

Les Villes de Rennes et de Paris ont repositionné les horaires de travail des agents de propreté en journée. Cette réorganisation, outre le bénéficie en matière de qualité de vie, a permis de créer des temps de travail à temps complet.

### Éducation, Culture, Sports: en élargir l'accès sur des temps différents.

En partenariat avec la Direction de la Culture et l'Orchestre des professeurs du Conservatoire, Brive crée les « Concerts sur le pouce ». Des rendez-vous gratuits entre 12h30 et 13h15 d'avril à juin, dans des lieux accessibles au public, notamment salarié, où le spectateur peut déambuler et déjeuner à sa guise. Cette action permet de toucher aussi des personnes vivant en dehors de Brive et qui ne pourraient revenir le soir.

**Équipements collectifs :** mutualiser, adapter les horaires d'ouverture (piscines, gymnases, écoles, salles de réunion...).

Aménagement des horaires des piscines de Montpellier agglomération : tôt le matin, entre midi et deux, le soir et le week-end et coordination des horaires des différentes piscines.

**Transports :** organiser l'intermodalité adaptée à la configuration de chaque territoire, favoriser la mobilité des seniors.

Le Grand Lyon a initié la mise en place des Plans de Déplacements Interentreprises et d'un PDIE de filière Services à la personne. Cette filière emploie le plus souvent une main d'œuvre féminine, précaire, sans moyen individuel de locomotion, d'où l'intérêt de leur rendre la ville et l'emploi plus accessibles.

**Urbanisme** : intégrer la dimension temporelle dès l'élaboration des documents de planification jusqu'à leur application réglementaire.

Plan Local d'Urbanisme de Dijon adopté en juin 2010.

**Aménagement :** faciliter l'accessibilité d'un lieu aux différents temps de la journée, prendre en compte la diversité des usages exercés à un même moment dans un même endroit.

À Saint-Denis, l'aménagement d'une place en fonction d'usages et de temporalités différenciés permet des rassemblements culturels et cultuels comme des pratiques de glisses urbaines.

**Emploi :** faciliter le parcours vers l'emploi, le maintien dans l'emploi par la prise en compte de la mobilité, de la garde des enfants, ...

De nombreux Bureaux des Temps ont facilité la création de services de gardes d'enfants sur horaires atypiques. La prestation est effectuée au domicile des parents par des professionnel-le-s de la petite enfance.

## LES PRÉALABLES À L'INSTALLATION D'UNE POLITIQUE TEMPORELLE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

En amont, si les démarches peuvent être similaires, il faut insister sur les spécificités du territoire et ses rythmes : le processus identifié sera nourri des particularismes locaux car chaque territoire est marqué par sa propre « couleur temporelle ».

### **PRÉALABLES**

- 1. Des élu-e-s identifié-e-s en charge d'une délégation aux politiques temporelles, légitimant une mission ou un Bureau des Temps.
- **2.** Une organisation administrative et technique : 1 responsable et/ou des chefs de projet, maîtres d'œuvre avec un positionnement transversal qui donne la capacité à travailler en réseau et une participation active au cœur des instances de décision :
- le développement d'une démarche de conduite de projet en mobilisant les expertises et les compétences au sein des directions thématiques comme des partenaires extérieurs.
- des moyens humains et financiers dédiés (pour mener à bien des travaux d'enquêtes, études, plans de communication, co-financement d'actions, ...).
- **3.** Des espaces de concertation et de co-production à mobiliser ou à créer, en s'appuyant sur un réseau : conseils de quartiers, conseils de développement, Comités de pilotage ad hoc, comités consultatifs, représentants du personnel.
- **4.** Une communication : des actions fortes en interne et en externe sont à mettre en place dès l'installation du Bureau des Temps.

## 5 ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE

#### PHASE DE POSITIONNEMENT ET DE DIAGNOSTIC

- 1. une relecture du programme politique de la Collectivité sous l'angle temporel.
- 2. une phase exploratoire pour une identification des ressources du territoire, de ses particularités à l'aide d'indicateurs (part des femmes sur le marché du travail, nombres de familles monoparentales, temps de déplacements domicile-travail, place de l'économie de services...), la définition des objectifs généraux, des moyens spécifiques, la proposition de référents thématiques et territoriaux.
- **3.** une phase complémentaire de diagnostic sur les dysfonctionnements du territoire et les publics contraints.

### **PHASE OPÉRATIONNELLE**

- **4.** l'élaboration et la validation d'un premier plan d'actions.
- 5. la définition et la mise en œuvre de chantiers prioritaires.
- 6. l'évaluation, le réajustement, la généralisation des actions.

### TEMPO TERRITORIAL HTTP://TEMPOTERRITORIAL.FREE.FR/

#### HISTORIQUE ET OBJECTIFS

Les premiers territoires qui se sont investis dans les politiques temporelles, Poitiers, Saint-Denis, Conseil Général de la Gironde, Rennes, Paris, Dunkerque, Grand Lyon, etc., après avoir longuement travaillé ensemble au sein du groupe DATAR « Coordination des temps de vie sur les territoires », ont souhaité poursuivre cette dynamique avec leurs nouveaux partenaires. C'est ainsi qu'en 2004 l'Association TEMPO Territorial a été créée à l'initiative de représentant-e-s de collectivités, – élu-e-s et technicien-ne-s –, d'associations, d'universitaires, de femmes et d'hommes intéressés par l'échange, la mutualisation, la construction de démarches temporelles, dans un but non lucratif.

TEMPO Territorial cherche à **accompagner** des acteurs désireux de s'engager dans des démarches temporelles et donc de **débattre** des transformations de sociétés liées aux évolutions des rythmes du temps de la vie moderne. Il s'agit aussi de **comprendre** en quoi l'aménagement, le développement économique, les transports, l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs peuvent devenir le support de nouvelles politiques temporelles.

TEMPO Territorial constitue **un centre de ressources** sur les enjeux temporels, permet le débat public à l'échelle européenne sur ces questions, et favorise l'échange de bonnes pratiques en terme de concertation, de communication, d'analyse méthodologique.

#### **ORGANISATION**

Le Conseil d'Administration de Tempo territorial est constitué de 22 membres représentant la diversité des structures intéressées (élu-e-s et technicien-ne-s de villes, communautés urbaines et d'agglomérations, conseils généraux et régionaux, chercheurs, parlementaires).

**Des ateliers thématiques** permettent de développer des réflexions et des propositions sur différents axes : entreprises, services, aménagement urbain.

En 2010, trois groupes se sont constitués autour des questions relatives à :

- la méthodologie et la formation aux politiques temporelles,
- l'ouverture des bibliothèques le dimanche,
- le réseau européen créé en 2009 à Barcelone.

**Des conférences**, « les mardis de Tempo », sont régulièrement organisées à Paris afin de débattre des sujets d'actualité. En 2009 : « le dimanche : un jour comme les autres ? », « Pourquoi et comment réorganiser le temps de travail des agents d'entretien ? », « Des villes la nuit », « L'urbanisme temporel ». En 2010 : « Le temps de la concertation », « La ville l'été : entre rupture et continuité ».

Enfin « Les Temporelles », **rencontres annuelles** organisées par l'association, mobilisent un public nombreux autour de thématiques diverses. En 2009 à Poitiers : « Horaires décalés, délitement social : enjeux de régulation des politiques temporelles » ; en 2010 à Dijon : « Aménagements urbains temporels ».

### TEMPO TERRITORIAL HTTP://TEMPOTERRITORIAL.FREE.FR/

### Territoires ou structures (personnes morales) adhérents à Tempo Territorial

	Présidents / Maires / Direct.	Élu-e-s politiques temporelles	Technicien-ne-s	Téléphones			
Députée de la Vienne	, Catherine COUTELLE			05 49 47 47 87			
Conseils Régionaux							
NORD PAS DE CALAIS	Daniel PERCHERON	Myriam CAU	Benoît GUINAMARD	03 28 82 70 17			
Conseils Généraux							
GIRONDE	Philippe MADRELLE	Anne-Marie KEISER	Anne-Marie MONOMAKHOFF	05 56 99 35 07			
SEINE MARITIME	Didier MARIE		Dominique BERNARD	02 35 03 57 77			
Communautés Urbai	Communautés Urbaines						
DUNKERQUE	Michel DELEBARRE		Elisabeth BATCAVE	03 28 62 72 42			
GRAND LYON	Gérard COLLOMB	Gérard CLAISSE	Lucie VERCHERE	04 26 99 39 91			
GRAND NANCY	André ROSSINOT						
MARSEILLE	Eugène CASELLI		Béatrice GUENEBAUD				
NANTES MÉTROPOLE	Jean-Marc AYRAULT	Ronan DANTEC	Paul CLOUTOUR	02 40 99 48 93			
Communautés d'agg	glomérations						
MONTPELLIER	Georges FRECHE	Catherine LABROUSSE	Chrystelle AMBLARD	04 67 13 69 14			
GRAND POITIERS	Alain CLAEYS	Christine SARRAZIN Jules AIME	Dominique ROYOUX Mireille TERNY	05 49 52 36 39			
ROUEN	Laurent FABIUS	Laurent GRELAUD	Myriam CHARBIT	02 35 52 68 10			
Villes							
AUBAGNE	Daniel FONTAINE	Arthur SALONE	Muriel MARECHAL	04 42 18 19 47			
ANGERS	Jean-Claude ANTONINI	Frédéric BEATSE	Jean-Louis LEBEAU	0 2 41 05 43 82			
BRIVE LA GAILLARDE	Philippe NAUCHE	Catherine GABRIEL	Marie-Claire LACAZE	05 55 92 39 39			
CHAMBERY	Bernadette LACLAIS	Nicole GUILHAUDIN	Oriane BOURDENET	04 79 60 22 56			
DIJON	François REBSAMEN	Chantal TROUWBORST	Sophie KOENIG	03 80 74 70 98			
LA ROCHELLE	Maxime BONO	Habib MOUFFOKES	Fabienne COLIN	05 46 51 79 40			
LYON	Gérard COLLOMB	Thérèse RABATEL		04 72 10 52 50			
NIORT	Geneviève GAILLARD	Julie BIRET	Claire BATIFOULIER	05 49 78 78 10			

	Présidents / Maires / Direct.	Élu-e-s politiques temporelles	Technicien-ne-s	Téléphones
Villes				
PANTIN	Bertrand KERN	Patrice VUIDEL	Jocelyne CHATELIER-SAVAT	01 49 15 45 32
PARIS	Bertrand DELANOE	Mao PENINOU	Béatrice MAUCONDUIT Thierry HALAY	01 42 76 63 81
QUIMPER	Bernard POIGNANT	Isabelle GUEGUEN	Patrick FERON	
RENNES	Daniel DELAVEAU	Jocelyne BOUGEARD	Evelyne REEVES	02 23 62 20 95
ROUEN	Valérie FOURNEYRON	Françoise COMBES	Anne-Sophie LECOINTRE-SAVARY	02 35 08 86 38
SAINT-DENIS	Didier PAILLARD	Patrick VASSALLO	Déborah KONARE	01 49 33 63 61
SAINT-ETIENNE	Maurice VINCENT			
STRASBOURG	Roland RIES	Françoise BUFFET	Marie JACQUIN-PAVARD	03 88 60 98 96
Structures				
AFET	Pierre DOMMERGUES		Patrice VUIDEL	
AIDER	Robert ARNAUD		Marie DANJEAN	04 75 25 77 39
Université Paris Dauphine/IRISES	Laurent BATSCH		Jean-Yves BOULIN	01 44 05 46 38
Université Paris- Diderot UFR GHSS	Christian DU TERTRE			
Agence SHERPAA	Luc GWIAZDZINSKI			
Cabinet ATEMIS	Olivier BLANDIN			

Membres Conseil d'Administration de Tempo territorial

# LE RÉSEAU EUROPÉEN

Dans les années 1990, les politiques temporelles sont apparues en Europe, notamment en Italie, sous la pression des femmes en difficulté dans l'articulation de leurs différents temps de vie. Parallèlement, l'Espagne, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne... s'engageaient également dans cette voie. Les contacts entre ces pays ont été formalisés en novembre 2009 à Barcelone par la création d'un réseau européen des acteurs des politiques temporelles (www.jornadausosdeltemps.net).

Dans sa phase actuelle le réseau concerne l'Espagne, l'Italie et la France. Les représentants français dans le groupe de pilotage de ce réseau international sont quatre membres du CA de Tempo et un élu de la Ville de Paris.

L'année 2010 est celle des premières capitalisations d'expériences au sein du nouveau réseau européen.

#### Livret réalisé par :

Dominique Bernard, Marie Danjean, Catherine Gabriel, Thierry Halay, Marie Jacquin-Pavard, Marie-Claire Lacaze, Dominique Royoux, Mireille Terny, Patrick Vassallo, Patrice Vuidel.

#### Crédits photos :

Mairie de Paris : S. Robichon, G. Sanz, A. Terrier Mairie de Poitiers : Daniel Proux Adhérents (collectivités, associations, entreprises, individuels):
Conseil Régional du Nord Pas de Calais, Conseils Généraux de Gironde,
Seine-Maritime, Communautés urbaines de Dunkerque, du Grand Lyon,
du Grand Nancy, de Nantes Métropole, Communautés d'agglomération
de Montpellier, Plaine Commune, Poitiers, Rouen, Villes d'Angers, Aubagne,
Brive la Gaillarde, Chambéry, Dijon, La Rochelle, Lyon, Niort, Pantin,
Paris, Quimper, Rennes, Rouen, Saint-Denis, Strasbourg.
Université Paris Dauphine/ IRISSO, Afet, Agence Sherpaa







- Tempos du Mois (lettre d'actualités et d'échanges)
- Actes des Temporelles 2006 à 2009
- Plaquette de présentation "Tempo Territorial"
- Plaquette "Concilier les temps en entreprise"
- Dossier de capitalisation des premières expérimentations
- Synthèses des Mardis de Tempo. (Dernières éditions)
- Pourquoi et comment réorganiser le temps de travail des agents de propreté ? (31 mars 2009)

les tempor 4

- Le dimanche, un jour comme les autres ? (27 janvier 2009)
- Les rythmes de la concertation (25 mai 2010)
- L'urbanisme temporel
- Séminaire sur l'urbanisme temporel, Saint-Denis (jeudi 6 et vendredi 7 décembre 2007)
- Vers un urbanisme temporel, Paris (mardi 29 septembre 2009)
- Améliorer la gestion des temps des étudiants. Constats, préconisations et exemples de bonnes pratiques en France et à l'étranger (mai 2009)
- Guide méthodologique Rythmes de vie et organisation du territoire Quelles tensions ? Quelles médiations ? Quelles politiques publiques mettre en œuvre ?
- Statuts, composition du conseil d'administration et des groupes de travail

### Adhésions 2010

Personne physique : 30 € / an Étudiants et chômeurs : 10 € / an Organisme privé : 250 à 2500 € / an selon la taille de l'établissement Organisme public : 1000 à 5000 € / an

selon la population

### **Tempo Territorial**

Hôtel du Département
Direction de la citoyenneté
Quai Jean-Moulin
76101 Rouen Cedex 1
Tél: 02 35 03 57 77
tempoterritorial@yahoo.fr
http://tempoterritorial.free.fr

